

Délais de remise STA / UF

STA

STA 1 et 2 – 15.08
 STA 3 et 4 – 15.08
 STA 5 et 6 – 15.05

- La personne en formation travaille pendant deux mois au moins à la STA convenue.
- Le temps pour le traitement de la STA doit être mis à disposition du formateur en entreprise.
- Convention: 6 objectifs partiels avec 3 critères partiels pour chaque STA / 6 compétences partielles MSP avec 3 critères partiels pour chaque STA.

Voir Dossier de formation et des prestations (DFP), page 110 ss.

PE

	Saisie dans le Guide du didacticiel des dates 1des années d'apprentissage, dans lesquelles les UF seront établies.	Remise à l'expert principal (La date du téléchargement et le statut «Évaluée entreprise» sont déterminantes)	Finalisée dans le Guide du didacticiel
UF 1	31.01. (en 1ère année d'apprentissage pour les deux UF)	15.04.	31.05
UF 2		15.04.	2ème année d'apprentissage: 31.05. 3ème année d'apprentissage: 15.05.

- Pour l'élaboration d'une UF (documentation et présentation), 15 heures de travail doivent être accordées à la personne en formation sur son temps de travail.
- L'UF doit avoir le statut "Évaluée entreprise" au plus tard le 15.04. Si ce n'est pas le cas, une déduction de 3 points est effectuée.

Voir Dossier de formation et des prestations (DFP), page 127 ss.